

Compte rendu du CDAS du 23 février 2021

Le Comité départemental de l'action sociale (CDAS) était convoqué ce jour afin d'aborder les points suivants :

- 1 – Approbation du procès verbal de la réunion du 09 novembre 2020
- 2 – Règlement intérieur
- 3 – Présentation du compte rendu d'activité 2020 de la Délégation départementale d'Action Sociale
- 4 – Présentation de la note d'orientations pour l'action sociale ministérielle 2021
- 5 – Actions locales 2021 et Crédits d'Actions Locales (CAL) 2021
- 6 – Questions diverses

Les représentants FO DGFIP 43 ont lu cette déclaration liminaire en préambule :

« *Madame la Présidente,*

La crise sanitaire est venue bouleverser les vies professionnelles et les vies personnelles de chacun, engendrant pour certains agents des difficultés financières, des fragilités sociales que l'action sociale se doit de prendre en compte. Cependant, on est en droit de se demander avec quels moyens puisque le budget global alloué à l'Action Sociale n'a de cesse de diminuer.

*Pour le département de la Haute-Loire, la réserve qui est encore de 6 % pour cette année 2021 pèse sur le budget. En effet, il ne faut pas oublier qu'en 2020, cette dernière n'a pas été levée et que ce sont 960€ qui ont été amputés de notre budget déjà restreint. Les représentants **FO DGFIP 43** dénoncent cette réserve qui ne fait que baisser les moyens de l'Action Sociale de la Haute-Loire.*

Et avec cette réduction budgétaire, des opérations de destruction de la politique sociale avec la modification de la gouvernance des différentes associations telles que EPAF, ALPAF et AGRAF ainsi que la destruction du réseau des délégations d'action sociale sont en cours.

*Malheureusement, on en voit les prémices en Haute-Loire puisque le précédent délégué de l'Action Sociale n'a pas été remplacé en octobre dernier. C'est le délégué de l'Ardèche qui s'occupe des deux délégations en même temps et cela pour une durée indéterminée. Les représentants **FO DGFIP 43** craignent que cette situation se pérennise !*

*Par ailleurs, après lecture de l'ordre du jour, **FO DGFIP 43** craint aussi que les Comités d'Action Sociale soient maintenus en audioconférence ou visioconférence à terme. La crise sanitaire servirait-elle pour que les comités puissent plus facilement se tenir à distance de façon pérenne et surtout lorsque les délégués sont loin du département dont ils ont la charge ? Les représentants **FO DGFIP 43** se posent la question et reviendront en séance sur ce point.*

*Enfin, les représentants **FO DGFIP 43** dénoncent haut et fort, encore et toujours, le non remplacement du délégué de l'Action Sociale de la Haute-Loire et demandent à ce qu'une opération de recrutement soit menée sans délai ! »*

Les représentants FO DGFIP 43

Ce CDAS a eu lieu dans des conditions spécifiques : en présentiel (seulement 6 personnes) et en audioconférence. Nous ne pouvons que regretter la tenue d'une telle réunion synonyme de négation du dialogue social.

A ce jour, le Secrétaire Général n'a toujours pas répondu à la demande des représentants du personnel de remplacer le délégué de l'action sociale de la Haute-Loire. Les représentants FO DGFIP 43

s'opposent à la régionalisation du réseau de l'action sociale et demandent un recrutement au plus vite, l'intérim ayant suffisamment duré. Les représentants FO DGFIP43 demandent si une date de réponse peut être attendue. Aucune date ne pourra être donnée avant septembre.

1 – Approbation du procès verbal de la réunion du 09 novembre 2020

Les représentants du personnel l'approuvent à l'unanimité.

2 – Règlement intérieur du CDAS : dispositions relatives à l'adaptation des modalités du dialogue social en période de crise

De nouvelles dispositions à annexer au règlement intérieur nous sont présentées dans un but d'adapter les modalités de fonctionnement du dialogue social. **Les participants ont apprécié :**

- « ces dispositions sont désormais applicables **de façon pérenne** en cas d'urgence ou en cas de circonstances particulières ». Les représentants du personnel ont toujours su s'adapter afin que le titulaire ou le suppléant puisse assister en présentiel à la réunion. Par ailleurs, la pérennité ne pourrait-elle pas devenir définitive ?

- les participants doivent préciser **le numéro de téléphone utilisé pour rejoindre la réunion** : ceci est inadmissible et intolérable, ce qui est en soi une atteinte à la vie privée

La tenue des comités en audioconférence constitue une dégradation du dialogue social avec des débats et temps de parole plus restreints qu'en présentiel et une qualité moindre des échanges. Aussi, les représentants du personnel ont voté contre à l'unanimité.

3 – Présentation du compte rendu d'activité 2020 de la Délégation départementale d'Action Sociale de Haute Loire

Les bénéficiaires de l'action sociale se répartissent ainsi :

- 730 retraités
- 329 actifs
- 194 enfants dont 156 bénéficient de l'arbre de Noël

L'action sociale concerne :

- la restauration : 9353 repas servis en restauration collective, 18972 titres restaurant (115 bénéficiaires)
- le logement : 18 dossiers accordés (aides et prêts alpa)
- vacances
- actions locales diverses et variées (certaines ont été engagées mais pas en totalité consommées en raison de la crise sanitaire)

FO DGFIP 43 fait remarquer qu'une inégalité apparaît entre les agents en télétravail. Grâce aux interventions des représentants au niveau ministériel, les agents en télétravail qui ont droit aux tickets-restaurant continuent de les percevoir alors que les autres agents, ceux disposant d'une restauration collective, sont exclus de toute forme d'indemnisation : pas d'accès aux tickets restaurants ni indemnité de repas . FO DGFIP 43 demande comme FO FINANCES au niveau national et ministériel à ce qu'une compensation puisse être accordée afin de rétablir une unité de traitement . A suivre...

4 – Présentation de la note d'orientations pour l'action sociale ministérielle 2021

Les orientations sont toujours soumises à ce climat d'incertitude lié à la crise sanitaire. Les plus gros postes de dépenses demeurent la restauration, les vacances et le logement.

La part dédiée aux crédits d'action locale est maintenue à 4,8 M€. Cette dotation est établie en tenant compte des effectifs avec un montant plancher de 16 000 €. Il faut souligner la mise en réserve budgétaire de 6 % ce qui signifie que les dépenses devront être programmées sur 15 040 € soit 960 € de moins. Les représentants FO font remarquer que cette réserve impacte fortement le budget d'un département comme la Haute-Loire. Cette réserve a déjà été amputée en 2020 et risque de l'être à nouveau pour les années à venir !

FO DGFIP 43 souligne aussi la baisse conséquente des crédits de fonctionnement accordés au réseau. A l'heure où son avenir est incertain, ces dispositions nous font craindre le pire.

Nos représentants nationaux ont dénoncé en CNAS l'absence de réel investissement dans les résidences EPAF. Celles-ci se sont dégradées et aujourd'hui pour l'administration, la meilleure solution serait de se tourner vers « des opérateurs du tourisme social ». Pour se faire des groupes de travail doivent se mettre en place. Ces groupes de travail ne comptent aucun représentant du personnel. Nous dénonçons cette méthode qui conduit à faire taire les revendications des personnels portées par leurs représentants. Nous avons ici un bel exemple de régression du dialogue social et de la démocratie représentative.

Enfin, quant au fond d'initiative locale mis en place en 2019 : aucun crédit n'a été accordé pour la Haute-Loire.

5 – Actions locales 2021 et Crédits d'Actions Locales (CAL) 2021

A l'heure actuelle, il est difficile de se projeter pour les sorties en raison de la crise sanitaire :

- Safari de Peaugres (actifs) en juin, sortie Aix les Bains (retraités) en septembre
- à l'étude : proposition d'actions en lien avec le Théâtre du Puy afin de relancer la culture
- à l'étude : proposition pour des bons cadeaux à dépenser sur le Puy (100 € chèque cadeau plus 20 % de subvention en plus)

Les représentants du personnel ont voté pour.

6 – Questions diverses

Utilisation des titres restaurant 2020 : la prolongation de leur utilisation est portée à 08.2021. Le plafond journalier est porté à 38€ au lieu de 19€.

Les représentants FO : Stéphanie BENOIT, Nathalie PORTAL – Robert GAGNE, expert

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Jocelyne LIMAGNE, C des F P du Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____, le _____ signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu